

CHARTRE LOCALE D'INSERTION

Nouveau programme national de rénovation urbaine 2014 – 2028

Conseil municipal du 25 novembre 2019



UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « emploi
et inclusion » 2014-2020



angers.fr



5 principes de base (1)

- Le porteur de projet, ANGERS LOIRE METROPOLE et les autres maitres d'ouvrage signataires, VILLE D'ANGERS, ALTER PUBLIC, ANGERS LOIRE HABITAT, IMMOBILIERE PODELIHA, SOCLOVA seront tenus de respecter les dispositions de la charte locale
- 5% des heures de travail générées par les chantiers et ingénierie des opérations NPNRU, ainsi que 10% des heures de travail des marchés de gestion urbaine de proximité, réservés aux actions d'insertion professionnelle en direction des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville.
- L'insertion professionnelle devra s'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le Contrat de ville,



5 principes de base (2)

- La gestion de la clause d'insertion sera opérée afin de permettre la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'insertion professionnelle fera l'objet d'un suivi et d'un pilotage partenarial, coordonné à l'échelle de la communauté urbaine.



Un souhait d'ALM

- Inciter les entreprises à contractualiser sur la base de 6 % d'heures d'insertion plutôt que de rester au minimum national de 5 %.



Publics concernés

- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (plus particulièrement les jeunes de moins de 26 ans et ceux de plus de 45 ans) rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi et en situation de pauvreté.
- Les quartiers prioritaires d'Angers : les Hauts de Saint Aubin, la Roseraie, Belle Beille, Monplaisir, le Grand Pigeon, Savary, Bédier et la Morellerie



Les objectifs globaux

- L'objectif global minimal (au taux de 5%) est d'atteindre 190 000 heures d'insertion pour les 360 M€ de travaux programmés de 2019 à 2028.
- Les 190 000 heures se décomposent en 19 000 heures environ au titre des missions d'ingénierie et 171 000 heures environ au titre des travaux.
 - 11 000 heures au titre des travaux de démolitions à réaliser par l'ensemble des trois bailleurs démolisseurs,
 - 1 500 heures au titre des déménagements préalables aux démolitions à mettre en œuvre par l'ensemble des trois bailleurs démolisseurs,
 - 50 000 heures au titre des travaux de réhabilitation et résidentialisation de leurs patrimoines à réaliser par l'ensemble des trois bailleurs,
 - 13 000 heures au titre des équipements et locaux associatifs,
 - 38 000 heures pour aménagement des espaces publics et la réalisation des deux centres commerciaux Beaussier et Europe par Alter Public
 - 57 000 heures au titre de la reconstitution de logements sociaux suite à leur démolition



Moyens spécifiques

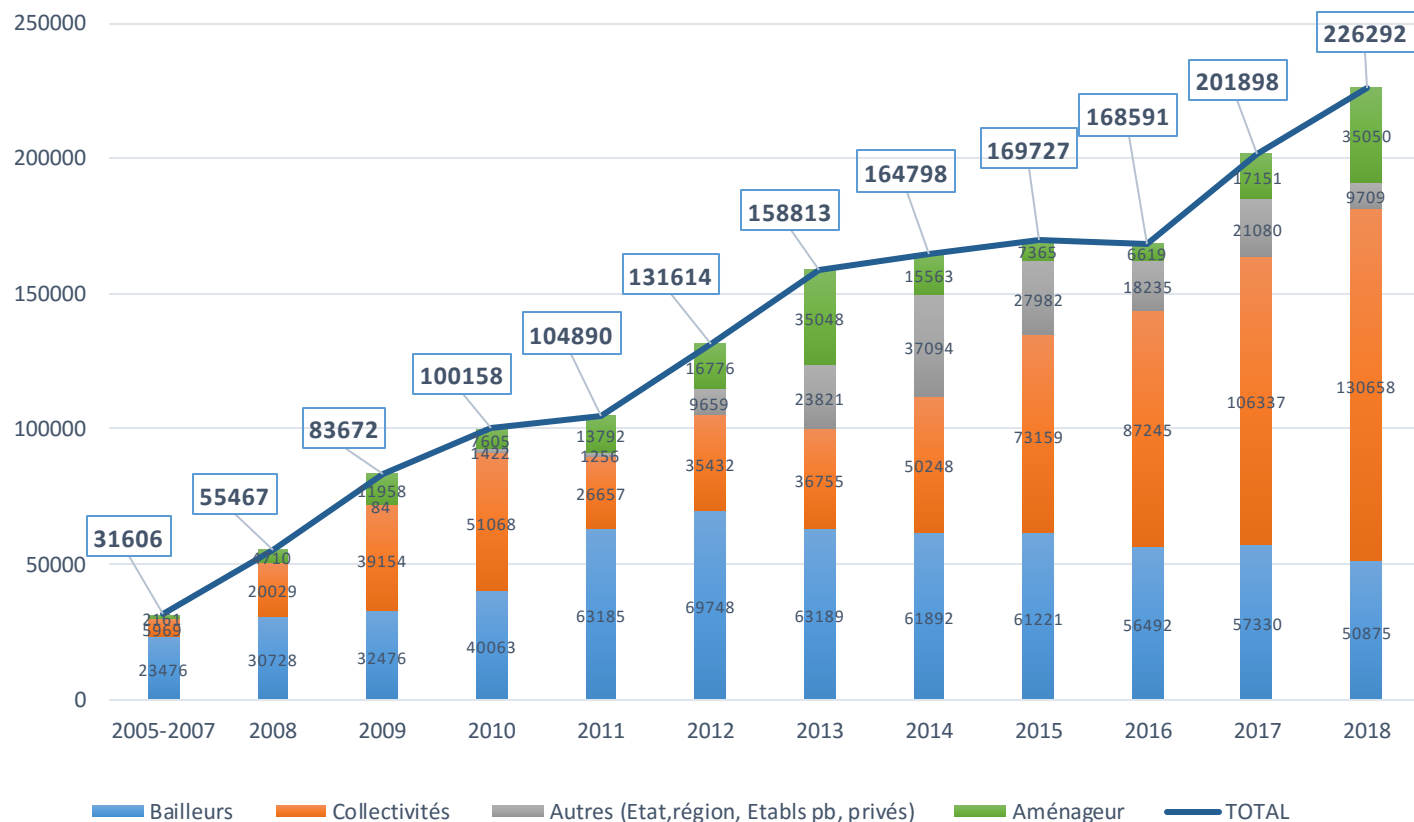
- Sous l'autorité d'ALM et du Préfet du Maine et Loire, Angers Loire Développement, comptant au 1^{er} janvier 2019 deux facilitateurs de la clause d'insertion professionnelle financés par le Contrat de Ville Unique (CVU), est chargée de la mise en œuvre et coordonnera la démarche d'insertion mise en place dans le projet de renouvellement urbain
- Les facilitateurs d'Aldev auront la possibilité de proposer des clauses d'insertion professionnelle dites « alternatives » : découverte des métiers, immersion, parrainage, ...



RESULTATS DE LA CLAUSE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DEPUIS 2005 SUR LE TERRITOIRE ANGERS LOIRE METROPOLE

722 PERSONNES:

- 623 personnes habitent ALM
- 49% sont issues des QPV
- 987 CONTRATS



Exemple de parcours d'insertion professionnelle

- Monsieur SC - 23 ans, chercheur d'emploi inscrit depuis moins de 1 an, sans ressources, niveau CAP (EREA Terres Rouges Saint-Barthélemy), sans ressources, habitant La Morellerie, suivi PLIE/MLA.
- **Rôle ALDEV:** Appui à l'élaboration de la clause d'insertion-Mise en relation Entreprise et Régie de quartiers-Accompagnement PLIE dans le projet professionnel: résolution des freins à l'emploi et l'accès à l'emploi, suivi dans l'emploi.

